



# Police municipale de Brignais



Notre équipe assure la surveillance du territoire de la commune. Pensez à signaler les incivilités qui vous semblent être contraires à la tranquillité publique.

## Service administratif

- Service objets trouvés et perdus
- Assistance dans les démarches

➔ Renouvellement de carte grise à la suite d'un changement de propriétaire ou de domicile, d'un permis de conduire (national et international), duplicata de ces documents en cas de perte ou de vol.

## Tranquillité publique

- Bâtiments communaux
- Zones industrielles
- Lieux publics
- Domiciles particuliers\*

➔ La police municipale contribue à la tranquillité publique lorsqu'elle patrouille sur le terrain. Certes, son rôle est de surveiller et de corriger certains comportements. Cependant, les policiers municipaux sont aussi des médiateurs qui cherchent à prévenir et à désamorcer les tensions avant de passer à des méthodes plus répressives.

**\*Opération  
« tranquillité  
vacances »  
Vous pouvez  
informer la police  
municipale des  
dates d'absence  
de votre domicile.  
Elle effectuera  
alors une  
surveillance  
renforcée des  
alentours.**



## Accueil des gens du voyage

## Incivilités

- Pollution sonore
- Infraction à la circulation
- Délinquance
- Divagation d'animaux

→ Chaque jour, certains d'entre nous effectuent des gestes inciviques. C'est le rôle de la police municipale de réguler les écarts de comportement.



## Stationnement

- 1 115 places dont :
  - 176 places en zone bleue (durée maximum 1 h 30)
  - 911 places gratuites et à durée non limitée
  - 28 places réservées aux personnes handicapées
- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif et des épaves

→ Les délimitations des zones de stationnement sont définies précisément par un marquage de couleur au sol.



## Prévention et sécurité

- Animations et actions de prévention en milieu scolaire.

→ La police municipale se rend dans les écoles pour expliquer son rôle, échanger avec le jeune public et mener des actions concrètes.



## Police funéraire

- Gestion des concessions
- Surveillance et contrôle des opérations funéraires

**Le poste de la police municipale de Brignais, composé de six policiers et d'une secrétaire, vous propose plusieurs services.**

Le bureau de la Police municipale situé 2, rue Paul Bovier-Lapierre, vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches administratives.

Pensez à téléphoner avant de vous déplacer. Les horaires d'ouverture peuvent évoluer en fonction des urgences.

**Du lundi au vendredi :**  
**de 9h à 12h et de 14h à 17h (16h le vendredi)**

**Le samedi : de 8h à 12h**

**Police municipale**  
**2, rue Paul Bovier-Lapierre - 69530 Brignais**  
Télécopie : 04 72 15 75 24  
Courriel : [policemunicipale@mairie-brignais.fr](mailto:policemunicipale@mairie-brignais.fr)

 **N° Vert 0 8000 69530**

**Appel gratuit 24h/24**

*Attention, ce numéro ne donne pas accès aux autres services de la Mairie.*

